



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2019





M. Ahmadou BAKAYOKO

Chers Mutualistes,

C'est un exercice important pour moi de m'adresser à vous, au moment de vous rendre compte de la gestion de notre institution, la Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Electricité (MA2E). L'objectif de cette adresse est de vous présenter l'état des lieux, avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui, de façon souveraine, se chargera d'analyser les résultats et éventuellement d'approuver les comptes. Mon adresse s'articulera autour de trois axes principaux :

L'état de notre institution, les résultats obtenus et les perspectives.

I. L'état de l'institution

Les finances de la MA2E se caractérisent, pour cet exercice social 2019, par une baisse de l'épargne collectée, induisant une baisse des crédits accordés aux mutualistes.

Ainsi, le niveau de l'épargne collectée est passé de 5 268 291 604 FCFA en 2018 à 4 940 000 456 FCFA en 2019 ; tandis que le montant des prêts accordés est passé de 5 905 592 102 FCFA en 2018 à 2 707 618 263 FCFA en 2019.

En conséquence, la MA2E, qui tire ses principales ressources de l'activité de crédit a subi un impact financier négatif. Les prélèvements financiers attendus en 2019 des mutualistes, relativement aux opérations immobilières de la MA2E, n'ont pu être effectués ; de sorte que les ressources attendues ont fait défaut.

Pour l'exercice 2019, deux événements majeurs doivent être rappelés :

- La réforme interne née d'une injonction du régulateur

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a fait injonction à la MA2E de procéder au remboursement des prêts contractés auprès des Fonds Communs de Placement CIE et SODECI et de SGA2E.

Le remboursement de la somme totale de trois milliards (3 000 000 000) F CFA, sans délai, est la conséquence de la non mise en conformité de nos processus de fonctionnement vis-à-vis de la réglementation de l'UEMOA en la matière. Il faut rappeler que le premier prêt de deux milliards (2 000 000 000) F CFA date de 2006 et a servi, lors de la création de la Mutuelle en 2006, à dynamiser ses activités ; tandis que le second d'un milliard (1 000 000 000) F CFA a été contracté aux fins de la réalisation des opérations immobilières de Songon et d'Akandjé. Il faut préciser que, jusqu'alors, seuls les intérêts annuels liés, d'environ cent cinquante-trois millions (153 000 0000) F CFA, étaient reversés à la SGA2E depuis 2006.

MA2E a mis un point d'honneur à mettre en œuvre cette injonction. En l'absence de fonds propres, elle devra recourir à un emprunt

auprès d'un établissement financier pour rembourser ladite dette. Cette situation a donc une incidence négative sur l'équilibre financier de notre institution. Elle a permis de se remettre en cause et à revoir le management de cet outil important de la politique sociale.

- Le changement de gouvernance

Conséquemment à la situation évoquée plus haut, le Conseil d'Administration du 8 octobre 2019 a décidé, à l'unanimité, du changement de gouvernance de la Mutuelle, tant au sein du Conseil lui-même que de la Direction Générale.

Ainsi, j'ai été nommé au poste de Président du Conseil d'Administration (PCA) et Mme N'DRIN BONNY Emma, au poste de Directeur Général. Je crois donc que les nouveaux objectifs assignés à Madame le Directeur Général vont dans le sens de solutionner les problèmes structurels et d'étudier des projets novateurs par chacun des Mutualistes.

II. Les résultats obtenus

En raison principalement de la baisse des activités d'épargne et de crédit observée en 2019 et des difficultés relevées sur les opérations immobilières MA2E, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes telles que prévues dans le budget 2019.

Il convient de relever que le résultat annuel a été également négativement impacté par le phénomène des pertes sur les créances irrécouvrables qui s'élèvent à 87 598 268 FCFA. Le niveau du portefeuille à risque demeure élevé, engendrant des pertes dont les provisions ont obéré nos comptes. Des dispositions sont en cours pour traiter efficacement cette problématique.

Il convient donc de continuer à assainir les finances et à réfléchir à la création de produits incitatifs pour les Mutualistes.

III. Les perspectives

Malgré la situation conjoncturelle de cet exercice 2019, notre Mutuelle s'est engagée à préserver ses acquis. Car elle demeure un outil important de la politique sociale du groupe ERANOVE. Cependant, elle doit définir une nouvelle trajectoire en vue de garantir sa rentabilité et assurer sa pérennité. Le défi majeur à relever aussi vite que possible pour notre Mutuelle reste la poursuite des projets immobiliers. Nous nous y attelons et nous y arriverons.

J'invite tous les travailleurs des différentes entreprises du Groupe à adhérer à ce vecteur important qui traduit la vision de l'union et de la solidarité.

GENERALITÉS

Présentation synoptique

1	Dénomination de la structure: Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Electricité (MA2E)	
2	Forme juridique	Mutuelle ou Coopérative d'épargne et de crédit
3	Pays d'exercice	Côte d'Ivoire
4	Localité	District d'Abidjan
5	Dirigeants à contacter :	
	Président du Conseil D'Administration	Nom : Ahmadou BAKAYOKO Adresse : 18 BP 1210 Abidjan18 Contact : 21 23 35 72
	Directeur Général	Nom : Mme Emma BONNY N'DRIN Adresse : 18 BP 1210 Abidjan 18 Contact : 21 23 34 15
6	Constitution des parts sociales au 31/12/2018	Société SFSP : 90 000 parts soit 450 000 000 francs CFA Société SFDSP : 30 000 parts soit 150 000 000 francs CFA
		Membres individuels : 6891 parts soit 34 795 000 francs CFA Total 127 173 parts y compris celles des sociétés financières Capital social au 31 12 2018 : 634 795 000 francs CFA
7	Nombre de caisse	1
8	Adhérents/Membres	6829 soit 92,42% de taux d'adhésion
9	Assistance technique	CAGECFI/Cabinet ZIFFE
10	Appui financier	FCP CIE et SODECI. SFSP et SFDSP
11	N° d'Agrément	Arrêté N° 827/MEF/DGTCP/DM du 26/08/2009 N° 1-1.1.9/09-03
12	Partenaires	(Banques où sont domiciliés vos comptes) ECOBANK, ORABANK, UBA et SIB
13	Logiciel	PERFECT vision
14	E-mail	Info@ma2e.ci
15	Adresse	18 BP 1210 Abidjan 18 - Tel : 21 23 64 87
16	Encours d'épargnes	4 940 000 456
17	Encours de crédits	7 284 880 541

I. INTRODUCTION

L'objet du rapport est de faire le point de l'arrêté à fin décembre 2019 aux différents organes et aux organismes de tutelle ou de contrôle.

II. CONTEXTE

Au plan général, il faut noter la modification de l'ordonnance 2011-361 du 03 novembre 2011 régissant les SFD par la loi N°2019-869 du 14 octobre 2019 introduisant la finance islamique dans le champ d'action des SFD.

III. CIBLE

La cible de l'institution n'a pas varié. L'objectif de 98% de membres adhérents n'a pu être atteint. Le réalisé se situe à 92,42%. Au total 560 personnes n'ont pas adhéré au 31 décembre 2019.

IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu deux réunions sur les trois prévues. La réunion consacrée à la validation du plan d'affaires et du budget 2020 n'a pu se tenir.

Le Comité de crédit a tenu toutes les réunions prévues et a levé la recommandation de la DRS SFD relative à la forme du rapport produit.

Le Comité d'Ethique et de déontologie ne s'est pas réuni.

Le Conseil de surveillance n'a tenu aucune réunion et n'a effectué aucun contrôle en 2019.

Activités d'audit interne

L'auditeur interne a mis en place un plan d'audit pour l'année 2019. Ce plan a fait l'objet d'opérations de contrôles ponctuels de la caisse, de la comptabilité et de l'ensemble des autres activités de l'institution. Les rapports rédigés ont été transmis aux organes de contrôle et de supervision.

La mission du cabinet chargé du contrôle de l'activité comptable et des inventaires (épargnes et crédits) a eu lieu comme prévu.

V. LE SOCIÉTARIAT

Le nombre de membres est passé de 7300 à fin décembre 2018 à 6829 au 31 décembre 2019. Soit une diminution de -4,24%. La raison principale est la mise à jour des fichiers de la MA2E qui a consisté à extraire tous les membres partis et qui continuaient de figurer dans la base de données.

On constate dans le même temps une baisse importante du taux de pénétration qui se situe à 92% contre 98% en 2018 et du taux de membres actifs 79,87% contre 92% en 2018.

VI. STATUT DE L'INSTITUTION

La Mutuelle est passée sous le régime de l'article 44 en décembre 2016. Ce qui lui impose un reporting mensuel au lieu des états trimestriels.

VII. LE SYSTÈME D'INFORMATION

La nouvelle version de PERFECT Vision est en production depuis le 1er juillet 2019. Le bilan sur le deuxième semestre de 2019 se présente comme suit :

- Tous les problèmes liés aux importations (lenteur, rejet) ont été résolus ;
- Les problèmes majeurs non résolus concernent les états financiers au format BCEAO, la prise en compte des valeurs résiduelles dans le calcul de certains ratios, l'affichage du TEG et la mise à jour automatique du module budget lorsque la ligne budgétaire n'a pas de prévision.

Il est prévu dans les évolutions, le développement d'un module statistique pour éviter de faire des retraitements manuels, souvent sources d'erreur.

LES ACTIONS MENÉES

- L'inventaire des encours d'épargnes et de crédits à fin décembre 2018 pour permettre la certification des comptes de 2018.
- L'organisation de deux réunions du Conseil d'Administration.
- L'organisation de l'Assemblée générale mixte.
- Travaux avec le Commissaire aux Comptes sur le rapport de recommandations avant certification des comptes 2018.
- La rédaction du rapport d'audit général et la confection d'un plan d'audit 2019.
- La participation aux différentes rencontres de la BCEAO avec les sociétés de microfinance.
- La participation à plusieurs formations (APSFDCI et BCEAO).
- La participation à la semaine africaine de la Microfinance à OUAGADOUGOU en octobre 2019.
- L'achèvement des travaux de mise en œuvre de la plateforme du BIC.
- Le changement de gouvernance avec la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration, la nomination d'un nouveau DG et la mise à jour des différents organes dont des membres manquaient.
- Le déménagement effectif depuis le 15 mai 2019 de la Direction générale et la comptabilité dans les anciens locaux de SGA2E,
- L'ouverture d'une deuxième caisse.
- La finalisation du site web et l'installation de l'application INGRID sur les postes des collaborateurs.

Concernant les investissements

Les investissements réalisés portent sur des aménagements suite à l'occupation des nouveaux locaux, à la nomination de la nouvelle gouvernance et l'ouverture d'une deuxième caisse.

X. POINT DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

X-1. Au niveau de la gouvernance

Le fonctionnement de certains organes n'est pas encore optimum. Le conseil d'Administration a tenu deux réunions, l'AG a tenu sa réunion annuelle dans les délais, le comité de crédit a tenu ses réunions programmées. Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Ethique et de déontologie n'ont tenu aucune réunion.

Il faut noter aussi les difficultés pour la poursuite du projet immobilier et l'exigence faite à MA2E de rembourser les trois milliards mis à disposition par la SGA2E.

X-2. Au niveau de l'exploitation

- Le volume des créances irrécouvrables a atteint un montant important évalué à FCFA 87 millions pour lequel il est urgent de prendre des mesures conservatoires (à savoir la mise à jour des procédures liées au recouvrement des cas d'impayés en accord avec les sociétés membres) ;
- Les prélèvements effectués par les sociétés ne sont pas toujours reversés à bonne date. On observe un retard pouvant aller jusqu'à six mois. Cette situation crée des difficultés de trésorerie (Ce point concerne essentiellement les délais de reversement SODECI).

XI. LES RESULTATS DES ACTIVITÉS

XI-1. Les adhésions et le taux de pénétration

SOCIÉTÉS	Prévisions 2019					SITUATION AU 31/12/2019						
	CIBLE	Adhérents	Actifs	% Adhésion	% Actif	Non Adhérents	CIBLE	Adhérents	Actifs	% Adhésion	% ACTIF	Non Adhérents
CIE	4 733	4640	4339	98,04%	93,51%	93	4 639	4 639	3 373	93,58%	77,65%	298
SODECI	2 347	2298	2142	97,91%	93,21%	49	2460	2 460	1 971	91,25%	87,87%	215
GS2E	73	62	58	84,93%	93,55%	11	73	73	39	86,30%	61,90%	10
SIVE	89	82	68	92,13%	82,93%	7	88	88	27	89,77%	34,18%	9
CIPREL	113	75	54	66,37%	72%	38	111	111	27	74,77%	32,53%	28
SGA2E	8	8	8	100%	100%	0	8	8	8	100%	100%	0
MA2E	8	8	8	100%	100%	0	9	9	9	100%	100%	0
TOTAL	7 371	7173	6677	97,31%	93,04%	198	7389	7 389	5454	92,42%	79,87%	560

Le taux d'adhésion enregistre un niveau de 92,42% en 2019 contre 97,31% en 2018 soit une baisse de 4,89 points. Cette évolution s'explique par l'apurement de la base de données pour tenir compte des nombreux départs constatés au niveau des sociétés membres.

Le taux de membres actifs a connu une baisse significative de 13,17 points qui s'explique par :

- Le désengagement des collaborateurs face aux produits de la mutuelle ;
- Les fortes attentes non satisfaites enregistrées sur la réalisation de la seconde phase du projet immobilier.

XI-2. Répartition de l'encours de crédit par Société

EM-PLOYEURS	ENCOURS DE CREDITS AU AU 31/12/2018			ENCOURS DE CREDITS AU AU 31/12/2019		
	NOMBRE BENEFICIAIRES	MONTANT	% PAR SOCIÉTÉ	NOMBRE BENEFICIAIRES	MONTANT	% PAR SOCIÉTÉ
CIE	2 485	5 649 885 207	70,62%	2 322	5 105 358 718	70,08%
SODECI	1 186	2 081 051 642	26,01%	1 164	1 954 591 874	26,83%
CIPREL	33	82 912 287	1,04%	30	68 480 302	0,94%
GS2E	27	87 880 007	1,10%	28	73 174 632	1,00%

SIVE	36	60 776 718	0,76%	28	42 648 999	0,59%
MA2E	6	32 736 804	0,41%	6	25 763 510	0,35%
SGA2E	5	5 453 351	0,07%	4	14 862 506	0,20%
TOTAL	3 778	8 000 696 016	100,00%	3 582	7 284 880 541	100,00%
	Crédits sains	7 939 344 899		Crédits sains	7 270 403 253	
	Crédits sn souffrance	61 351 117		Crédits sn souffrance	14 477 288	
	Total portefeuille	8 000 696 016		Total portefeuille	7 284 880 541	

XI-3. Analyse de l'épargne

	EPARGNE COLLECTEE EN 2018		EPARGNE REMBOURSEE EN 2018		ENCOURS EPARGNE EN 2018	
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT
CIE	4 260	2 850 907 261	4 466	1 163 090 242	4 328	3 526 749 221
SODECI	2 038	1 176 878 630	2 287	483 771 855	2 138	1 477 492 555
GS2E	56	73 916 414	52	21 536 593	58	82 776 150
SIVE	52	40 638 755	61	20 349 264	68	43 033 179
CIPREL	46	29 440 534	39	10 369 000	52	44 033 179
SGA2E	3	8 167 059	3	19 015 000	3	5 031 140
TOTAL	6 462	4 212 902 761	6 914	1 770 017 154	6 655	5 188 614 207

	EPARGNE COLLECTEE EN 2019		EPARGNE REMBOURSEE EN 2019		ENCOURS EPARGNE EN 2019	
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT
CIE	2 957	1 164 994 421	2 108	1 263 544 439	4 275	3 229 620 910
SODECI	1 990	581 313 829	1 144	601 174 071	2 142	1 493 579 353
GS2E	50	41 036 000	37	43 573 635	71	40 938 707
SIVE	43	15 543 864	36	18 982 108	60	49 574 111
CIPREL	36	15 391 065	19	10 655 909	59	61 075 146
SGA2E	8	22 563 550	8	17 859 062	9	15 048 131
TOTAL	5 088	1 847 053 729	3 355	1 960 929 366	6 622	4 894 627 468

Le niveau de l'épargne collectée se situe à 1 847 053 729 FCFA contre 4 212 902 761 FCFA en 2018. Cette variation significative s'explique par :

- L'affectation du montant de 1 200 000 000 FCFA au paiement de l'apport initial lié aux opérations immobilières de SONGON et AKANDJE ;
- Les désistements importants enregistrés qui ont conduit au retrait des épargnes logement.

XI-4. Analyse des opérations du guichet

La tendance de l'exercice 2018 se confirme avec un niveau de retrait plus élevé que celui des dépôts.

Cette tendance à la baisse s'explique par le recul global de l'activité d'épargne.

Libellé	POINT RECAPITULATIF DES RETRAITS ET DEPOTS AU GUICHET EN 2018		POINT RECAPITULATIF DES RETRAITS ET DEPOTS AU GUICHET EN 2019		
	Montant dépôt cumulé	Montant retrait cumulé	Libellé	Montant dépôt cumulé	Montant retrait cumulé
Janvier	90 814 200	64 502 150	Janvier	39 098 000	77 416 805
Février	60 895 740	46 259 590	Février	45 266 650	61 539 240

RAPPORT MORAL

Mars	52 528 600	54 679 840	Mars	33 244 425	57 238 840
Avril	35 102 600	48 882 135	Avril	49 537 000	65 404 900
Mai	38 853 100	53 057 025	Mai	25 496 650	76 356 650
Juin	45 609 100	48 980 450	Juin	24 688 800	63 932 115
Juillet	45 407 600	61 715 175	Juillet	27 712 025	75 635 400
Août	52 431 800	66 706 725	Août	18 510 500	73 984 070
Septembre	27 736 100	64 200 785	Septembre	22 060 500	77 062 775
Octobre	47 963 800	70 922 900	Octobre	25 659 505	74 661 950
Novembre	42 573 560	69 902 200	Novembre	21 539 775	66 319 350
Décembre	41 035 600	67 266 365	Décembre	21 900 100	64 036 400
	580 951 800	717 075 340		354 713 930	833 588 495

XI-5. La situation de trésorerie

a) Point de la trésorerie disponible au 31 décembre 2019

	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
CAISSE	Caisse guichet	3 491 810	Caisse guichet	2 646 000
	Caisse dépenses	55 495	Caisse dépenses	372 085
	Coffre-fort	6 800 000	Coffre-fort	8 093 605
	Total disponible en caisse	10 347 305	Total disponible en caisse	11 111 690
Banque	Depôt FGD UMOA	16 706 438	Depôt FGD UMOA	31 842 474
	Ecobank	179 920 281	Ecobank	201 550 432
	UBA compte courant	25 992 595	UBA compte courant	5 123 079
	UBA compte virtuel	21 518 059	UBA compte virtuel	1 489 466
	Orabank	21 210 611	Orabank	3 889 473
	Sib	59 879 106	Sib	690 678 250
		Total disponible en banque	325 227 090	Total disponible en banque
	Cumul	335 574 395	Cumul	945 684 864

Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible est de 945 684 864 FCFA contre 335 574 395 FCFA en 2018. L'amélioration du niveau de trésorerie s'explique principalement par le paiement en 2019 des arriérés constatés en 2018 sur les versements de la SODECLI.

b) Point des versements en 2019. (Voir Page 11)

Le total des versements reçus sur 2019 s'élevait à 4,449 milliards FCFA avec un arriéré de 446 millions identifié au niveau de la SODECLI correspondant à 6 mois de versement.

XI-6. Compte rendu des rapports d'audit de l'année 2019

Hormis les deux missions du CAC, il n'a été procédé à aucune mission d'inspection sur l'exercice.

Le plan d'actions mis en place à l'issue de la dernière mission de la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS-SFD) qui s'est déroulé du 15 au 27

octobre 2018 a permis de lever 27 écarts sur les 64 recommandations émises.

XI-7. Point des difficultés rencontrées

a) Au niveau de la gouvernance

- Le Conseil de Surveillance doit impérativement mener ses activités pour éviter le refus de certification du CAC et le rejet des rapports par les autorités de tutelle.
- Le Comité d'Ethique et de déontologie doit fournir son rapport annuel sous peine des mêmes sanctions comme indiquées plus haut.
- Le Conseil d'Administration doit tenir les réunions telles que prévues dans les statuts (3 réunions).
- Les difficultés identifiées sur la 1ère phase du projet immobilier liées à la livraison des logements avec des réserves non levées.

b) Au niveau de l'exploitation

- Le volume de créances irrécouvrables en 2019 a atteint un montant de 87 millions de FCFA pour lequel il est urgent de prendre des mesures conservatoires (à savoir la mise à jour des procédures liées aux recouvrements des cas d'impayés en accord avec les sociétés membres).
- L'identification des délais élevés des versements de sociétés membres.
- L'exigence de remboursement aux FCP CIE et SODECLI de 3 000 000 000 FCFA mis à disposition à la MA2E qui induit le recours à un financement extérieur avec pour conséquence la hausse des charges financières et la fragilisation du niveau de la trésorerie.

XI-8. Plan d'actions

- Organiser, planifier des séances de sensibilisation des membres des différents organes.
- Organiser, planifier des séances de formation sur les rôles et obligations des organes de gestion de la Mutuelle.
- Mener toutes les actions auprès des promoteurs pour s'assurer de la levée des réserves identifiées.
- Mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer le taux d'adhésion et des membres actifs (Campagnes de souscription et de sensibilisation à l'épargne).
- Entreprendre des démarches en vue d'obtenir un financement à CMT auprès d'un établissement bancaire avec des conditions de taux qui permettent de maintenir l'équilibre financier et le niveau de trésorerie de la Mutuelle.
- Formaliser une procédure de recouvrement des impayés en accord avec les Directions de Ressources Humaines et Juridique des sociétés membres en vue de limiter le risque.
- Formaliser systématiquement des rappels de paiement à l'attention des Directions Financières des sociétés membres 10 jours avant les échéances de paiement.

XI-9. Point sur l'organisation

L'effectif est de 17 personnes à fin décembre 2019

Ce sont :

- Six (6) agents CIE dont trois nouvelles arrivées en octobre 2019 et un départ (M. KAUNAN Alexis). Ce nombre sera réduit à cinq avec Le départ de Mme SEGUI en début d'année 2020 ;
- Deux (2) agents SODECLI ;
- Neuf (9) agents MA2E.

RAPPORT FINANCIER

I. COMPTE DE RÉSULTAT PAR RAPPORT AU BUDGET 2019 À FIN DÉCEMBRE 2019

A - Tableau de synthèse des charges

Postes	Libellé	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Réal 2019/ Budget 2019	Réal 2019/ Réal 2018
60	Intérêt FCP + frais bancaire	191 271 028	197 697 222	199 866 577	101,10%	104,49%
61	Achat fournitures + carburant	11 629 052	9 512 000	12 705 606	133,57%	109,26%
62	Autres services extérieurs	85 217 162	92 150 200	127 742 674	138,62%	149,90%
62	Autres services extérieurs (loyers)	19 608 343	35 000 000	35 383 700	101,10%	180,45%
62	Frais de personnel refacturé	103 061 969	104 000 000	97 580 663	93,83%	94,68%
63	Impôts et taxes	1 285 317	2 250 000	5 641 955	250,75%	438,95%
64	Frais du personnel	73 513 887	83 500 000	88 166 914	105,59%	119,93%
66	Amortissements et Provisions	78 681 152	66 800 000	39 098 140	58,53%	49,69%
66	Perte sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		0	30 000 000		
67	Autres charges exceptionnelles	783 030	684 250	0	0,00%	0,00%
T6	Total des charges	565 050 940	591 593 672	636 186 229	107,54%	112,59%

Par rapport au budget 2019

On note que les charges de 2019 enregistrent un dépassement global 7,53% par rapport au budget soit un montant 44 592 557 FCFA en raison de l'identification des principales charges ci-après non prévues au budget :

Au niveau des services extérieurs

- La participation au Salon Africain de la Microfinance à OUAGADOUGOU en Octobre 2019 pour un montant de 5 200 000 FCFA ;
- La confection de prospectus à l'attention des adhérents relatifs aux différents produits d'épargne et de crédit d'un montant de 5 500 000 FCFA ;
- Les honoraires du consultant auprès de la Direction Générale à hauteur de 6 840 000 FCFA ;
- La hausse des participants aux sessions du comité de crédit engendrant une hausse des pertes à hauteur de 1 990 000 FCFA
- Le paiement des licences d'utilisation MICROSOFT à la DSI-GS2E à hauteur de 10 800 000 FCFA ;
- Les frais liés à l'organisation de la visite médicale du personnel MA2E à hauteur de 1 200 000 FCFA.

Au niveau des impôts et taxes

- Les pénalités liées au redressement social suite à la mission de contrôle de la CNPS à hauteur de 2 500 000 FCFA

Par rapport au réalisé 2018

On note que les charges de 2019 enregistrent un dépassement global de 12% par rapport au réalisé 2018 soit 71 135 289 FCFA lié essentiellement aux évolutions de charges constatées sur les postes identifiés précédemment.

B- Tableau de synthèse des produits

Postes	Libellé	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	Réal 2019/ Budget 2019	Réal 2019/ Réal 2018
Total 701	Produits d'intérêts bancaires	3 631 528	6 000 000	1 138 598	18,98%	31,35%
Total 70212	Prêt à CT	3 200 477	0	2 550 060	#DIV/0!	79,68%

Total 70213	Prêt à MT	76 919 832	90 000 000	69 699 685	77,44%	90,61%
Total 70214	Prêt à LT	357 951 893	383 024 703	372 448 959	97,24%	104,05%
Total 70214	Crédit immobilier	73 171 067	103 353 766	106 734 514	103,27%	145,87%
702936	Refacturation aux sociétés	89 643 000	50 612 000	49 652 004	98,10%	55,39%
702937	Réprise sur fonds de garantie	20 000 000	20 000 000	45 000 000	225,00%	225,00%
70291	Cotisation et adhésions	384 000	500 000	145 000	29,00%	37,76%
702935	Pénalité pour anticipation	0	0	7 798 315		
702931	Frais de dossier	28 492 050	27 000 000	13 048 232	48,33%	45,80%
7028	Divers intérêts	13 840 741	20 000 000	12 662	0,06%	0,09%
7038	Produits sur opérations diverses	8 274 790	10 000 000	6 231 487	62,31%	75,31%
70391	Frais de pénalité	117 583	100 000	67 900	67,90%	57,75%
7091	Plus value de cession				0,00%	0,00%
T70X	Total des produits Exploit Financières	1 190 501 758	710 590 469	1 227 099 232	172,69%	103,07%
7111	Ventes de produits MA2E	8 491 000	3 000 000	3 514 000	117,13%	41,38%
729	Autres produits divers d'exploitation			405 006	0,00%	0,00%
76	Reprise sur provisions	32 370 000	35 000 000	79 743 382	227,84%	246,35%
7714	Quote part virée au résultat	5 391 136	4 500 000	5 318 570	118,19%	98,65%
77X	Produits exceptionnels	0	0	131 625		0,00%
	Total des produits	721 879 097	753 090 469	763 639 999	101,40%	105,79%

Par rapport au budget 2019

On note que les produits enregistrent une évolution de 1,40% par rapport au budget soit 10 549 530 FCFA.

Par rapport au réalisé 2018

Les produits enregistrent un accroissement de 5,79% soit 41 760 902 FCFA qui s'expliquent par le niveau des reprises de provision enregistrés sur 2019.

Cette variation s'explique essentiellement par la reprise de provisions opérée sur les créances en souffrance de 3 à 24 mois (qui avaient fait l'objet de dotation à hauteur de 52 769 693 FCFA en 2018). Cette reprise est justifiée par la décision de déclassement de ces créances sur l'exercice 2019.

II. TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Concernant le résultat financier, il s'établit 127 453 770 FCFA pour l'année 2019. Il est ainsi proposé la répartition qui suit :

Report à nouveau 2018	564 504 383
Résultat 2019	127 453 770
Résultat disponible	691 958 153
Réserve légale	23 524 345
Dividende aux sociétés financières	24 000 000
Report à nouveau 2019	644 433 807

III. RATIOS PRUDENTIELS

RECAPITULATIF DES RATIOS		
Ratios	Décembre 2019	Décembre 2018
LIMITATION DES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSEE UNE INSTITUTION ($\leq 200\%$)	114%	86%
COUVERTURE DES EMPLOIS A MOYEN ET LONG TERME PAR DES RESSOURCES STABLES ($\geq 100\%$)	101%	99%
LIMITATION DES PRETS AUX DIRIGEANTS ET AU PERSONNEL AINSI QU'AUX PERSONNES LIEES ($\leq 10\%$)	8%	12%
LIMITATION DES RISQUES PRIS SUR UNE SEULE SIGNATURE ($\leq 10\%$)	2%	2%
NORME DE LIQUIDITE ($\geq 100\%$, 80% ou 60%)	131%	117%
LIMITATION DES OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT ($\leq 5\%$)	0%	0
NORME DE CAPITALISATION ($\geq 15\%$)	16%	15%
CONSTITUTION DE LA RESERVE GENERALE	15%	15%
LIMITATION DES PRISES DE PARTICIPATION ($\leq 25\%$)	0%	0%
FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS	6%	3%

Dans l'ensemble, pour l'exercice 2019, la MA2E respecte tous les ratios prudentiels.

1. Limitation des risques auxquels est exposé l'institution : R = 114% - N : $\leq 200\%$.

La MA2E doit pouvoir financer l'ensemble de ses emplois par ses ressources. Pour ce faire, elle doit pouvoir disposer suffisamment de ressources. Le total emploi ne peut excéder le double de ses ressources internes et externes.

2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables : R = 101% - N : $\geq 100\%$.

En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue et/ou à court terme en emplois à moyen et long termes, la MA2E doit pouvoir financer l'ensemble de ses actifs immobilisés ainsi que de ses autres emplois à moyen et long termes par ses ressources stables. En d'autres termes, la MA2E doit pouvoir financer ses emplois à plus d'un an par des ressources de même durée.

3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel, ainsi qu'aux personnes liées : R = 8% - N : $\leq 10\%$.

Dans le souci de prévenir le risque de concentration des prêts et des engagements par signature en faveur des dirigeants et du personnel de la MA2E, la proportion de ressources pouvant leur être dédiée a été fixée à 10% des fonds propres. Ce ratio a également pour objectif de contrôler l'utilisation des crédits accordés aux dirigeants.

4. Limitation des risques pris sur une seule signature :

R = 2% - N : $\leq 10\%$.

Par risques, il faut entendre l'encours des prêts accordés ainsi que les engagements de financement et de garantie donnés aux membres. Par une seule signature, il faut entendre toute personne physique ou morale agissant en son nom propre et/ou pour le compte d'une autre structure dont il détient directement ou indirectement, un pouvoir de contrôle.

5. Norme de liquidité : R = 131% - N : $\geq 100\%$.

La norme de liquidité mesure la capacité de l'institution à honorer ses engagements à court terme (trois (3) mois au maximum) avec ses ressources à court terme (trois (3) mois au maximum), à savoir ses valeurs réalisables et disponibles.

6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit : R = 0% - N : $\leq 5\%$.

Sont considérées comme opérations autres que les activités d'épargne et de crédit, toutes activités non comprises dans le champ des activités de collecte de l'épargne et des opérations de prêts.

7. Constitution de la réserve générale :

La dotation de la réserve générale obéit à une prescription légale. Elle est alimentée par un prélèvement annuel de 15% minimum sur les excédents nets avant ristourne ou distribution de dividendes de chaque exercice, le cas échéant, après imputation de tout report à nouveau déficitaire éventuel. Les sommes mises en réserve générale ne peuvent être partagées entre les sociétaires, associés ou actionnaires.

La dotation de la réserve générale est obligatoire, quel que soit le niveau atteint par le montant cumulé de cette réserve par rapport au capital social de l'institution.

8. Norme de capitalisation : R = 16% - N : $\geq 15\%$.

La norme de capitalisation, déterminée par le ratio des fonds propres sur le total de l'actif, vise à garantir un minimum de solvabilité à l'institution au regard de ses engagements.

9. Limitation des prises de participation : R = 0% - N : $\leq 25\%$.

La MA2E en tant que Système Financier Décentralisé (SFD) peut prendre des participations dans d'autres sociétés dans la limite de 25% de ses fonds propres.

10. Financement des immobilisations et des participations : R = 6% - N : $\leq 100\%$.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les titres de participation autre que les frais et valeurs immobilisés incorporels et les participations dans d'autres SFD ou établissements de crédit, ne peuvent excéder 100% de nos fonds propres.

IV. DONNÉES SIGNIFICATIVES DE 2010 A 2019

Tableau de synthèse des principales données (en millions CFA)

Années	Adhésions	Taux de pénétration	Membres actifs	Crédits accordés	Encours de crédits	Epargnes collectées	Encours d'épargnes	Total des charges	Produits exploitation	Résultat net	Variat. Résultat	Taux évolution Résultat
2 010	4 227	91,26%	89,99%	1 049	966	591	291	250	341	91		
2 011	4 738	95,35%	68,19%	1 058	976 697	541	960	236	283	47	-44	-48,35%
2 012	5 179	93,67%	70,75%	1 263	1 134	700	305	263	289	25	-22	-46,81%
2 013	5 701	93,92%	75,92%	1 375	1 278	801	368	307	338	31	6	24,00%
2 014	6 139	96,84%	77,34%	3 850	3 531	1 426	1 390	324	371	47	16	51,61%
2 015	6 213	93,85%	88,01%	3 631	4 979	2 665	3 142	430	521	90	43	91,49%
2 016	6 641	95,97%	90,06%	3 868	7 459	2 127	4 627	502	631	129	39	43,33%
2 017	6 954	94,75%	91,90%	3 575	8 976	2 782	5 978	563	732	169	40	31,01%
2 018	7 173	97,31%	93,04%	5 905	8 010	4 212	5 268	565	721	156	-13	-7,69%
2 019	6 829	92,42%	79,87%	2 720	7 285	1 847	4 940	636	764	127	-29	-18,59%
				28 294		17 692		4 076	4 991	912		

PRESENTATION DU BUDGET

I. HYPOTHESES D'ACTIVITES

Le Budget 2020 a été établi sur la base des hypothèses majeures suivantes :

- L'environnement socio-économique de la Côte d'Ivoire est relativement tendu à l'approche de l'échéance de l'élection présidentielle d'octobre 2020 ;
- La réorganisation de la mutuelle intervenue à la fin de l'exercice 2019 à l'issue du changement de gouvernance validé par le Conseil d'Administration ;
- La baisse du niveau d'activité déjà amorcée sur le dernier trimestre de l'exercice 2019, ayant un impact sur le volume d'épargne mobilisé et de crédits accordés au cours de l'exercice 2020 ; Cette tendance se justifie notamment par la baisse de l'engouement des adhérents en attente de la seconde phase du projet immobilier.
- L'exigence du remboursement du montant de 3 000 000 000 FCFA prêtés par les FCP CIE et SODECI à l'issue des recommandations du CREPMF ;
- L'expansion de la pandémie du COVID-19 fait peser un risque significatif sur le niveau de réalisation des performances économiques de la Côte d'Ivoire et a induit la mise en place par le gouvernement de mesures sanitaires de prévention strictes impactant les activités de l'ensemble des opérateurs économiques.

II. ÉLÉMENTS NON RECURRENTS

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé au lancement en avril 2017 du projet d'interopérabilité des Services Financiers Numériques (SFN) dans l'UEMOA. La vision de la Banque Centrale à travers ce projet, est de « doter » l'UEMOA d'une infrastructure facilitant les échanges de « compte à compte » quel que soit le type de compte (bancaire, non bancaire) entre tous les prestataires de services financiers (banques, systèmes financiers décentralisés, établissements de monnaie électronique).

La promotion de l'interopérabilité répond aux objectifs suivants :

- Une réduction du coût des transactions pour le client, par la mutualisation des charges de traitement des services interopérables ;
- Un accès des populations les plus défavorisées aux services financiers ;
- Une sécurisation des mécanismes de compensation et de règlement des transactions ;
- Une diversification de l'offre par le biais de l'élargissement des services financiers à tous les types de comptes et réseaux d'acceptation.

Dans ce cadre, il a été mis en place des Cellules Nationales de Suivi dans chaque pays de l'UEMOA à fin 2019, qui regroupent l'ensemble des Acteurs du secteur en vue de faciliter le partage d'expérience et la remontée des difficultés au siège lors des différentes phases du projet à savoir :

- L'initialisation (Exigences techniques et fonctionnelles) ;
- La mise en place de la plateforme (Acquisition des ressources, lancement des démarches d'adhésion à la plateforme et du processus d'homologation technique par le GIM-UEMOA) ;
- La qualification/Recette de la plateforme ;
- La mise en production ;
- La post Production.

Le délai de mise en œuvre du projet a été fixé à Juillet 2020.

III. BUDGET CONSOLIDÉ

LIBELLE	REALSE 2019	PLAN 2020	ECART
70 - PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 138 598	10 512 000	9 373 402
70 - PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	622 089 431	623 487 173	1 397 742
70 - PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TTRE ET OPERATIONS DIVERSES	6 299 387	2 100 000	-4 199 387
71 - VENTE ET VARIATIONS DE STOCK	3 514 000	14 000 000	10 486 000
72 - PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	405 006	500 000	94 994

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	633 446 422	650 599 173	17 152 751
60 - CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERES	199 866 577	192 805 032	-7 061 545
61 - ACHATS ET VARIATION DE STOCK	12 705 606	23 550 855	10 845 249
62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	260 707 037	272 597 963	11 890 926
63 - IMPOTS ET TAXES	5 641 955	5 330 000	-311 955
64 - CHARGES DE PERSONNEL	88 166 914	73 107 212	-15 059 702
66 - DOTATIONS	18 987 362	26 324 675	7 337 313
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	586 075 451	593 715 737	7 640 286
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 370 971	56 883 436	9 512 465
TOTAL PRODUITS HORS EXPLOITATION	130 193 577	60 892 556	-69 301 021
TOTAL CHARES HORS EXPLOITATION	50 110 778	50 351 540	240 762
RESULTAT NET	127 453 770	67 424 452	-60 029 318

La revue des postes de produits et de charges d'exploitation relatifs à l'exercice 2020 a permis de mettre en évidence un résultat prévisionnel de 67 424 452 FCFA, contre un réalisé de 127 453 770 FCFA à fin 2019.

IV. SYNTHESE DES PRODUITS

LIBELLE	REALISE 2019	PLAN 2020	ECART
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 138 598	10 512 000	9 373 402
Intérêts sur crédit court terme	2 550 060	1 076 725	-1 473 335
Intérêts sur crédit moyen terme	69 699 685	56 422 067	-13 277 618
Intérêts sur crédit long terme	372 448 959	395 909 860	23 460 901
Intérêts sur crédit immobilier	106 734 514	104 297 140	-2 437 374
Divers intérêts	12 662	-	-12 662
Cotisation et droit d'adhésion	145 000	202 000	57 000
Frais de dossiers	13 048 232	8 718 570	-4 329 662
Pénalité de remboursement par anticipation	7 798 315	6 248 811	-1 549 504
Refacturation aux sociétés du groupe	49 652 004	50 612 000	959 996
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	622 089 431	623 487 173	1 397 742
PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TTRE ET OPERATIONS DIVERSES	6 299 387	2 100 000	-4 199 387
VENTE ET VARIATIONS DE STOCK	3 514 000	14 000 000	10 486 000
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	405 006	500 000	94 994
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	633 446 422	650 599 173	17 152 751
TOTAL PRODUITS HORS EXPLOITATION	130 193 577	60 892 556	-69 301 021
TOTAL PRODUITS	763 639 999	711 491 729	-52 148 270

PRESENTATION DU BUDGET

Les prévisions de produits connaîtront une baisse de 52 148 270 FCFA par rapport au réalisé 2019 qui s'établit à 763 639 999 FCFA (6,83%) en raison des facteurs suivants :

- Au niveau des produits d'exploitation
Il est prévu une évolution de 17 152 751 FCFA par rapport au réalisé 2019 qui s'établit à 633 446 422 FCFA (2,71%) en raison des évolutions compensées des postes suivants :
 - Les produits bancaires
L'augmentation des produits relatifs aux opérations avec les institutions financières s'élève à 9 373 402 FCFA, et est liée principalement à l'évaluation des intérêts à percevoir sur le placement DAT de la MA2E auprès de la SIB ;
 - Les intérêts sur les crédits
La légère augmentation des produits à réaliser sur les opérations avec les membres bénéficiaires à hauteur de 1 397 742 FCFA, qui s'explique par la confirmation à la baisse de la tendance des crédits à accorder sur 2020 ;
 - Les frais de dossier
La diminution des commissions sur les dossiers de crédits de 4 329 662 FCFA, due aux prévisions de baisse du volume de prêts à accorder sur 2020 ;
 - Les produits divers
La hausse des prévisions de ventes liées à la mise à disposition des cartes prépayées UBA aux adhérents à hauteur de 10 486 000 FCFA.
- Au niveau des produits hors exploitation
Il est prévu une diminution de 60 301 021 FCFA par rapport au réalisé 2019 qui s'établit à 130 193 577 FCFA (46,32%). Cette variation s'explique essentiellement par la reprise de provisions opérée sur les créances en souffrance de 3 à 24 mois (qui avaient fait l'objet de dotation à hauteur de 52 769 693 FCFA en 2018). Cette reprise comptabilisée en 2019 n'a pas d'équivalent en 2020.

V. SYNTHÈSE DES CHARGES

LIBELLE	REALISE 2019	PLAN 2020	ECART
60 - CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERES	199 866 577	192 805 032	-7 061 545
61 - ACHATS ET VARIATION DE STOCK	12 705 606	23 550 855	10 845 249
62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	260 707 037	272 597 963	11 890 926
63 - IMPOTS ET TAXES	5 641 955	5 330 000	-311 955
64 - CHARGES DE PERSONNEL	88 166 914	73 107 212	-15 059 702
66 - DOTATIONS	18 987 362	26 324 675	7 337 313
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	586 075 451	593 715 737	7 640 286
TOTAL CHARGES HORS EXPLOITATION	50 110 778	50 351 540	240 762
TOTAL CHARGES	636 186 229	644 067 277	7 881 048

Les charges enregistreront une évolution de 7 881 048 FCFA par rapport au réalisé 2019 qui s'établissait à un niveau de 636 186 229 FCFA (soit 1.24%) en raison de l'évolution compensée des postes suivants:

- Au niveau des charges d'exploitation
 - Les Charges d'intérêt
Les prévisions de charge d'intérêts s'établissent à 192 805 032 FCFA contre un réalisé 2019 de 199 866 577 FCFA, soit une diminution de 7 061 545 FCFA qui s'explique par :
 - La prise en compte des intérêts sur les 6 premiers mois de l'année 2020 du montant de 3 milliards mis à disposition par les FCP CIE et SODECLI ;
 - L'exigence de remboursement du montant susmentionné qui induira la mise en place d'un financement auprès de la BOA sur 60 mois à partir de juillet 2020 pour lequel un remboursement différé du capital de 6 mois a été convenu.
 - Achats et variation des stocks
Les prévisions des charges concernées enregistreront une augmentation de 10 845 249 FCFA liée à l'effet de la diminution des charges de fournitures de bureau d'un montant de 3 551 320 FCFA, des coûts d'acquisition des cartes prépayées UBA pour un montant de 12 758 869 FCFA.
 - Autres charges externes et charges diverses d'exploitation
Ce poste connaîtra une augmentation de 11 890 926 FCFA liée essentiellement à :
 - La hausse des charges locatives à hauteur de 9 311 500 FCFA liée à l'extension des locaux de la MA2E à tout l'espace du 6ème étage de la tour SIDAM pour accroître la capacité d'accueil des membres;
 - La hausse des frais de maintenance informatique liée à l'accompagnement de la DSI - GS2E à hauteur de 4 032 740 FCFA ;
 - La baisse des frais d'organisation de l'Assemblée Générale à hauteur de 7 223 900 FCFA pour tenir compte des mesures sanitaires liées à de la pandémie du COVID-19 ;
 - La hausse liée aux dotations aux amortissements est due aux investissements réalisés dans le cadre de la réorganisation des activités de la MA2E.
- Au niveau des charges hors exploitation
Aucune évolution significative n'a été relevée.

POINT DES REVERSEMENTS EN 2019

		Montants en millions de francs CFA												
	R. 2018	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAUX
CIE		240,93	245,40	248,56	249,72	250,68	246,46	246,46	242,90	244,31	243,58	243,58	237,41	2 939,98
SODECI	456	96,15	96,95	99,10	100,42	101,07	101,29	99,33	98,95	99,53	100,67	99,56	109,11	1 658,08
GSZE		5,40	5,50	5,61	5,18	5,80	5,75	5,73	5,42	5,38	5,66	5,44	5,58	66,45
CIPREL		3,80	3,80	4,16	4,07	4,07	4,04	4,05	3,99	4,01	3,99	4,11	4,08	48,18
SGA2E		0,34	0,34	0,34	0,34	0,36	0,36	0,36	0,46	0,42	0,42	0,42	0,49	4,66
MAZE		1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13	14,13
SIVE		2,88	2,86	2,65	2,87	2,89	3,03	3,16	3,11	3,11	2,84	2,72	2,61	34,73
Totaux des prélèvements	455,97	350,71	356,06	361,63	363,80	366,08	362,14	360,30	355,95	357,89	358,31	356,97	360,41	4 766,22
CIE		240,93	245,40	248,56	249,72	250,68	246,46	246,46	242,90	244,58	243,58	209,56	267,25	2 936,08
SODECI		146,24	48,94	0,00	97,87	194,59	11,06	96,95	455,16			96,52	198,27	1 345,59
GSZE		5,24	5,50	5,61	5,18	5,45	5,75	5,73	5,42	5,68	5,75	5,59	5,58	66,47
CIPREL		3,80	3,80	4,16	4,07	4,06	4,04	4,05	3,99	4,01	3,99	4,11	4,08	48,17
SGA2E		0,34	0,34	0,34	0,34	0,36	0,36	0,36	0,46	0,42	0,42	0,42	0,49	4,66
MAZE		1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,21	1,13	1,13	1,13	1,13	1,11	14,11
SIVE		2,88	2,86	2,65	2,87	2,89	3,03	3,16	3,11	3,11	2,84	2,75	2,61	34,75
Totaux des reversements		400,64	308,05	262,53	361,25	459,24	271,92	357,92	712,16	258,93	257,72	320,08	479,39	4 449,84

Nous travaillons pour le bien-être de l'ensemble de leurs collaborateurs



Institution Mutualiste d'Épargne et de Crédit sans but lucratif, Régie par l'ordonnance N°2011-367 du 3 novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés - Agrément N°A-1.1.9/09-03 délivré par Arrêté N° 827/MEF/DGTCP/DM du 26/08/2009. Siège Social : 34 Avenue Houdaille Abidjan Plateau 6^{ème} étage Immeuble SIDAM - 18 Boîte Postale 1210 ABJ 18